

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

SEANCE du 10 septembre 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de signer des promesses de vente par acte administratif authentifié par le maire :

- Avec Monsieur Jacqui BOEHLER et Madame Virginie SIMON épouse BOEHLER domiciliés au 3, Impasse de la Prairie à STILL (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 1/177 section 2, d'une superficie de cinq ares et six centiares (5,06 a) pour un montant HT de 48 491,67 € et de 58 190 € TTC ; un acompte de 14 547,50 € HT (17 457 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;
- Avec Monsieur Sébastien BOELHER domicilié au 21 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE (Bas-Rhin), concernant la parcelle au numéro provisoire n° 8/177 section 2, d'une superficie de quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 47 533,33 € et de 57 040 € TTC ; un acompte de 4 260 € HT (17 112 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

Le conseil municipal décidé également de retirer la délibération n° 2014/56 en date du 4 août 2014 et la remplacer par les dispositions suivantes : le conseil municipal décide de signer une promesse de vente par acte administratif authentifié par le maire avec Monsieur Jérémy SONNTAG et Madame Elodie NUSS domiciliés au 32 rue des Vergers à OSTHOFFEN (Bas-Rhin) concernant le lot 11 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de six ares et cinquante et un centiares (6,51 a) pour un montant HT de 108 500 € et de 130 200 € TTC ; un acompte de 32 550 € HT (39 060 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, Madame Caroline WANNINGR étant sortie, décide de vendre par acte administratif authentifié par le maire les parcelles au numéro provisoire suivantes :

- Section 2 n° 8/177 d'une superficie de quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC à Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 10/177 d'une superficie de six ares et vingt sept centiares (6,27 a) pour un montant HT de 104 500 € et 125 400 € TTC à Monsieur Julien GARCIA et Madame Alice HETZEL domiciliés au 4, rue du Calvaire à KUTTOLSHEIM (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 12/177 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 72 833,33 € et de 87 400 € TTC à Monsieur Sébastien BIDAUD et Madame Anne-Claire PHILIPPON épouse BIDAUD domiciliés au 27 rue de Hoenheim à NIEDERHAUSBERGEN (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 19/177 d'une superficie de quatre ares et neuf centiares (4,09 a) pour un montant HT de 38 173,33 € et 45 808 € TTC et section 17 n° 1/15 d'une superficie de neuf centiares (0,09 a) pour un montant HT de 375 € et 450 € TTC à Monsieur Marcel HUGEL et Madame Christelle MARTENOT épouse HUGEL domiciliés au 3, impasse des Moissonneurs à TRAENHEIM (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 20/177 d'une superficie de vingt deux centiares (0,22 a) pour un montant HT de 2 200 € et de 2 640 € TTC à Madame Martine LOOS épouse SCHMITTBUHL domiciliée au 15 clos des Vergers à MITTELHAUSBERGEN (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 18/177 d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 et 83 950 € TTC, section 17 n° 2/15 d'une superficie de quatre vingt quatre centiares (0,84 a) pour un montant HT de 3500 € et 4200 € TTC, et section 17 n° 3/14 d'une superficie de deux centiares (0,02 a) pour un montant HT de 83,33 € et 100 € TTC à Madame Stéphanie MENON et Monsieur Laurent GRADT, domiciliés au 2, impasse des Quatre Vents 67 117 QUATZENHEIM (Bas-Rhin).

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de créer un poste de secrétaire de mairie à 22/35^{ème} au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe, fonctionnaires ou non titulaires.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, demande le maintien de la totalité du périmètre de la commune en régime urbain d'électrification et autorise le maire à demander au préfet de soustraire la commune du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 11 septembre 2014.

Le Maire,
Alain NORTH